



Procès-verbal du Comité Syndical Séance du 4 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre à 18h00, se sont réunis à la Mairie-annexe de la Madeleine les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de la Madeleine sous la présidence de Nicolas CRIAUD, Président, dûment convoqués le 27 novembre 2024.

Étaient présents : Nicolas CRIAUD ; Claude BODET ; Nicolas AMBROSINI ; Roger COUE ; Jean-Claude DENIE ; Jean-Noël DESBOIS ; François FONTAINE ; Catherine RICHOMME ; Caroline LEBEAU ; Denis LENORMAND

Secrétaire de séance : Roger COUE

Monsieur le Président indique que le Comité Syndical a le plaisir d'accueillir Vera PAJOT-LAUX car avec sa camarade Amélie SOURISSEAU, elles ont effectué une étude sur l'aménagement urbanistique du village de la Madeleine dans le cadre de leur cursus scolaire. Madame PAJOT-LAUX vient donc présenter cette étude qui s'intitule : « La Madeleine – Habiter en frange agri-urbaine ».

Cette présentation achevée, Monsieur le Président remercie l'intervenante pour ce travail et ouvre la séance du Comité Syndical à 18 heures 45.

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2024

Le procès-verbal ne suscite aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

1 - Actualisation et ouverture d'Autorisation de Programme (AP) pour la réalisation d'opérations ou de programmes d'investissement de portée pluriannuelle

Monsieur le Président précise que les délais pour l'accueil périscolaire sont tenus avec une réception des travaux en juin 2025 et une mise en fonction à la rentrée de septembre 2025.

Jean-Noël DESBOIS indique que ces autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées en débat d'orientations budgétaires, il ne souhaite donc pas que ces autorisations de programme empêchent le débat et qu'elles ne soient pas incluses dans le plan pluriannuel d'investissement. Il faut du débat sur ces choix. Nicolas CRIAUD répond que le débat d'orientation budgétaire donne les grandes orientations, au fur et à mesure de l'avancée dans l'année se présente des opportunités, celle-ci à vocation à servir 450 licenciés. Avec Claude BODET, ils assument car c'est un sujet sur lequel ils s'étaient engagés à ne parler qu'à partir du moment où l'on avait la certitude qu'il était réalisable. Depuis le début du mandat, à chaque débat d'orientation budgétaire, a été évoqué le sujet du terrain de football synthétique et à chaque fois Monsieur CRIAUD et Monsieur BODET ont tenu les mêmes propos, à savoir que le synthétique ne sera proposé que lorsque le Syndicat aura la capacité de le réaliser. Monsieur DESBOIS précise que ce n'est pas une remarque sur ces programmes en particulier mais il s'agit d'engagements importants donc il ne veut pas supprimer ces sujets-là du débat. Monsieur BODET ajoute qu'il s'agit d'un outil financier important qui permet d'étaler la dépense sur plusieurs exercices, Saint-Lyphard et Guérande utilisent également cet outil. Monsieur LENORMAND indique que ce n'est pas l'AP/CP qui masque le fait qu'il n'y ait pas eu de débat car on aurait également pu imaginer un financement du projet sans AP/CP. Pour ce type d'investissement, il est apparu

intéressant de travailler avec des AP/CP.

VOTE : À LA MAJORITÉ – 1 NE PREND PAS PART AU VOTE (JC DENIE)

2 - Décision modificative n°1/2024 - Budget principal

Cette délibération ne fait l'objet d'aucun débat.

VOTE : À L'UNANIMITÉ

3 - Tarifs du Syndicat 2025

Monsieur le Président précise que les tarifs 2025 sont revalorisés de 2%. Le Syndicat s'est basé sur une projection de la Banque de France d'un retour de l'inflation vers 2% d'ici début 2025.

Claude BODET ajoute qu'il est important de communiquer le prix réel du repas, la collectivité prend en grande partie à sa charge le coût du repas. Denis LENORMAND indique que le prix réel du repas est de 10.56€ (données 2022), le coût brut hors recettes est de 13.43€.

Claude BODET demande de préciser sur la délibération le mode de tarification pour l'accueil périscolaire (*après prise d'information auprès du service enfance de la ville de Guérande, il s'agit d'un tarif horaire, cet élément a été ajouté à la délibération*). Comme pour la restauration scolaire, le coût réel est beaucoup plus important.

Denis LENORMAND ajoute que lorsqu'il est indiqué que les associations bénéficient d'une gratuité par an, il s'agit des associations qui ont leur siège social sur le territoire de Guérande et de Saint-Lyphard.

VOTE : À L'UNANIMITÉ

4 - Convention portant encaissement du produit des locations de salles par la Ville de Guérande pour le compte du SIVOM de la Madeleine

Monsieur le Président précise qu'il y aura toujours un accueil physique à la mairie de Guérande pour la réservation de salles.

Le dispositif sera mis en place à partir de janvier 2025, il y aura donc un reversement du produit des locations de salles réalisées en 2025 en décembre 2025.

VOTE : À L'UNANIMITÉ

5 - Participation financière du syndicat aux dépenses de fonctionnement des classes des écoles maternelles et élémentaires privées - Actualisation du coût par élève

Jean-Noël DESBOIS demande s'il s'agit bien du coût d'un élève dans une école publique de la Madeleine. Nicolas CRIAUD répond que oui il s'agit bien du coût pour les écoles publiques Jean de la Fontaine de la Madeleine. Jean-Noël DESBOIS ajoute que c'est donc pour cela qu'il y a des coûts différents entre les écoles guérandaises et madeleinaises. Nicolas CRIAUD indique qu'il s'agit du coût réel que supporte chaque collectivité, en fonctionnement, en personnel,... Claude BODET ajoute que le coût pour une école maternelle est plus important car les frais de personnel sont plus importants (ATSEM).

VOTE : À L'UNANIMITÉ

6 - Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2025

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : À L'UNANIMITÉ

7 - Convention pour l'installation et la maintenance d'un système de télérelève des compteurs d'eau (concentrateur)

Monsieur le Président invite Claude BODET à présenter cette délibération.

Monsieur BODET explique que CAP ATLANTIQUE La Baule-Guérande Agglo a un nouveau contrat pour la gestion de l'eau potable, la SEPIG va mettre progressivement en place la télérelève pour les personnes qui le souhaiteraient. Cette télérelève a besoin d'antennes qui permettront de faire ses relevés et de transmettre les informations à la SEPIG. Les avantages de ce dispositif sont de permettre à chacun de suivre sa consommation individuelle et permettre de mieux la maîtriser, détecter les fuites pour permettre une intervention rapide. La SEPIG passera également rencontrer chacun des usagers afin de répondre à leurs questions et leur remettre un kit d'économie d'eau. La commune de Saint-Lyphard (hors la Madeleine) bénéficie déjà de ce dispositif, la Baule est en cours, la SEPIG commence Guérande avec le secteur de la Madeleine. La SEPIG va donc utiliser la salle des sports de la Madeleine afin d'installer ce concentrateur. Il est donc demandé au Syndicat d'autoriser la SEPIG d'installer un concentrateur afin de permettre la télérelève, en contrepartie, la SEPIG versera une rémunération forfaitaire de 200€ par an HT afin de compenser l'électricité nécessaire à l'alimentation du concentrateur. Le déploiement sur l'agglo devrait se terminer au 1^{er} semestre 2026.

Jean-Noël DESBOIS ajoute que les concentrateurs serviront également à surveiller l'étanchéité des installations car il est plus facile d'isoler un tronçon afin de connaître l'eau réellement distribué.

Claude BODET précise que les installations pourront rester sur le territoire même lorsque le contrat avec le délégataire actuel sera terminé. La possibilité sera également étudiée de pouvoir utiliser ces concentrateurs afin d'alerter la population en cas de crise.

Nicolas AMBROSINI demande sous quelle forme se présente ce concentrateur. Claude BODET répond qu'il s'agit d'une petite antenne, beaucoup moins puissante qu'un téléphone.

Claude BODET indique qu'un gros travail sur l'eau sera fait au niveau de l'agglo dans les huit années à venir. A partir de mi-2025, une année thématique sur les cycles de l'eau sera instaurée, il y aura des outils mis à disposition, une maison de l'eau va être mise en place à la grenouille verte (ZAC de Villejames), 2 lieux pédagogiques à l'usine de Sandun et à Livery, il y aura des accueils de groupes scolaires et autres pour travailler autour de la thématique de l'eau car c'est un des enjeux d'aujourd'hui.

VOTE : À L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président présente les décisions prises par délégation du Comité Syndical :

Date_Décision	Numéro_Décision	Objet_Décision
29/10/2024	2024_01	Ajustement du montant des provisions pour dépréciation des créances douteuses 2024
29/11/2024	2024_02	Clôture de la régie de recettes n°2 « Location de salles la Madeleine »

Ainsi que les informations diverses :

- Cérémonie des vœux : Mercredi 8 janvier 2025 à 19 heures, salle Saint-Joseph
- Commission travaux : Mardi 14 janvier 2025 à 14 heures (HDV Guérande)
- Prochain Comité Syndical : Mercredi 5 mars 2025 à 18 heures

Monsieur le Président précise que le prochain Comité Syndical sera sur le débat d'orientation budgétaire 2025.

Monsieur BODET souhaite ajouter une information. Dans le cadre de la construction de l'accueil périscolaire, les Villes de Guérande et de Saint-Lyphard vont communiquer quotidiennement sur l'avancée du chantier auprès des familles et des professionnels grâce à un groupe Whatsapp, c'est une nouveauté. Monsieur BODET espère que

le civisme des uns et des autres sera présent car il y aura des désagréments sur la circulation à quelques moments précis. Les polices municipales de Guérande et de Saint-Lyphard peuvent désormais intervenir sur le secteur du bourg de la Madeleine par le biais d'une convention signée par les deux Communes, cela permettra d'être complémentaire sur toutes les manifestations qui seront réalisées comme les défilés mais aussi sur le quotidien comme le stationnement.

Monsieur le Président remercie les membres de l'assemblée et leur souhaite une bonne soirée.

Monsieur le Président clôt la séance à 19 heures 15.

Roger COUE
Secrétaire de séance

Nicolas CRIAUD
Président